

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juillet 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 63 de l'ordre du jour provisoire*
Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Conseil de sécurité
Soixante-neuvième année

Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/278, que l'Assemblée générale a adoptée à sa soixante-huitième session à la suite de l'examen de mon rapport (A/68/220-S/2013/475), qui fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318).

Le rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus au cours des 12 derniers mois en ce qui concerne la paix, la sécurité et le développement en Afrique, et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans les domaines prioritaires mis en évidence dans le rapport d'examen, à savoir renforcement de la coopération institutionnelle avec l'Union africaine et ses communautés économiques régionales, prévention des conflits, maintien de la paix et gestion des conflits, consolidation de la paix et relèvement après un conflit, croissance économique et développement durables, droits de l'homme et affaires humanitaires, état de droit et administration de la justice, ainsi que appui à la réforme du secteur de la sécurité, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration.

* A/69/150.

14-58436 (F) 190814 200814







L'Assemblée m'ayant demandé dans sa résolution 68/278 d'élaborer des propositions de politique générale sur les obstacles persistants et les défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, et de rendre compte de l'action menée et de l'aide apportée par le système des Nations Unies, j'analyse en profondeur le programme de transformation de l'Union africaine pour une Afrique exempte de conflits énoncé dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)/Union africaine (UA) et l'Agenda 2063. Cet ambitieux plan d'action pour les 50 prochaines années traduit l'engagement politique de l'Afrique à s'attaquer de manière progressive et concrète aux obstacles persistants et aux défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables sur le continent, tout en garantissant l'instauration de conditions propices à une croissance partagée et à un développement durable. Afin de mener à bien ce programme, il est primordial que les pays africains, les institutions régionales, le secteur privé et la société civile agissent de concert et que des partenariats stratégiques durables s'établissent avec la communauté internationale, y compris l'ONU.

I. Introduction

1. En 1998, j'ai, à la demande du Conseil de sécurité, présenté un rapport détaillé sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, dans lequel je proposais un ensemble de mesures visant à désamorcer les conflits, consolider la paix et promouvoir un développement durable sur le continent (A/52/871-S/1998/318).

2. En 2009, l'Assemblée générale m'a prié, dans sa résolution 63/304, de lui présenter un rapport sur les progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées dans mon rapport de 1998.

3. Il a été procédé à un examen approfondi, dont d'amples consultations avec les États Membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'Équipe spéciale interdépartementale pour les questions africaines qui est placée sous l'égide du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Le rapport issu de cet examen (A/65/152-S/2010/526) décrit les progrès que l'Afrique a accomplis, ainsi que les obstacles persistants et les nouveaux défis qu'elle devra affronter, et formule des recommandations et des propositions concrètes pour un engagement renouvelé des Nations Unies en Afrique.

4. En réponse aux demandes que l'Assemblée générale m'adresse dans ses résolutions successives sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, je lui présente tous les ans un rapport où je mets notamment l'accent sur les problèmes urgents auxquels le continent est confronté et les solutions novatrices qui pourraient être adoptées. Dans le présent rapport, je m'intéresse tout particulièrement au programme de transformation pour une Afrique exempte de conflits que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exposé dans leur Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. Ce programme, qui débouchera sur l'Agenda 2063 où seront définies les priorités de l'Union africaine pour les cinquante années à venir, est déjà aligné sur les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pour 2014-2017.

II. Bilan de l'année

5. Comme je l'indique dans mon rapport sur le NEPAD (A/69/161), depuis mon dernier rapport l'Afrique a précisé son dessein pour une renaissance africaine et un continent en plein essor. Les pays africains ont réalisé des progrès tangibles en vue de réformer leur économie, de relancer la croissance, d'améliorer la gouvernance, de faire respecter l'état de droit et de gérer et régler les conflits. À Madagascar, en Guinée-Bissau et en Égypte les processus de transition se sont achevés avec la tenue d'élections en bonne et due forme, le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la réintégration de ces pays dans les activités de l'Union africaine. Des progrès ont également été accomplis en vue de mettre fin à la rébellion du Mouvement du 23 mars (M23) en République démocratique du Congo et de mener à bien l'initiative de coopération régionale visant à éliminer l'Armée de résistance du Seigneur.

6. S’il est vrai que ces évolutions positives créent un climat propice à l’investissement et font souffler un nouveau vent d’optimisme sur l’Afrique, il convient de noter que le continent a également essuyé certains revers. En République centrafricaine, en Libye, au Mali, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud, la reprise des hostilités, les actes de terrorisme, l’extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée sont autant de menaces qui compromettent la paix et le développement. L’Organisation des Nations Unies a continué de travailler en étroite collaboration avec l’Union africaine et ses communautés économiques régionales pour aider leurs mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits à endiguer ces problèmes.

7. À l’issue de consultations menées avec les autorités de transition de la République centrafricaine sous l’égide de la Présidente par intérim, Catherine Samba-Panza, de l’Union africaine et de la Communauté économique des États de l’Afrique centrale (CEEAC), le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2149 (2014) portant création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), dans laquelle il dispose que le transfert de responsabilités de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA s’effectuera le 15 septembre 2014.

8. La MINUSCA est chargée d’appuyer les autorités de transition durant le processus de transition, notamment en les aidant à étendre l’autorité de l’État et à préserver l’intégrité territoriale du pays. Elle a également pour mandat de protéger les civils, de promouvoir et protéger les droits de l’homme, de fournir une assistance humanitaire, et de prêter son concours à la justice nationale et internationale, à la défense de l’état de droit et au programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement. La réussite de cette mission passe nécessairement par une coordination étroite avec l’Union africaine, la CEEAC, la Mission de l’Union européenne en République centrafricaine, les forces françaises et le Groupe de contact international pour la République centrafricaine.

9. Malgré les nombreux accords conclus pour mettre fin à la crise, la situation politique et humanitaire, les conditions de sécurité et la situation des droits de l’homme n’ont cessé de se détériorer depuis que les violences ont éclaté au Soudan du Sud en décembre 2013. L’ONU, l’Union africaine et les chefs d’État et de gouvernement de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) participent au processus de médiation et continuent de faciliter le dialogue politique afin de parvenir à un règlement durable de la crise. En mars 2014, l’IGAD a décidé de déployer une force régionale au Soudan du Sud. Comme suite à la résolution 2155 (2014) du Conseil de sécurité, l’ONU continuera, par l’intermédiaire de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), d’assister l’IGAD dans ses opérations de vérification du cessez-le-feu au Soudan du Sud.

10. Le Soudan du Sud et le Soudan ont fait des progrès dans la mise en œuvre de la feuille de route définissant les mesures à prendre pour désamorcer les tensions entre les deux pays, qui a été adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine en avril 2012 et à laquelle le Conseil de sécurité a apporté son appui dans la résolution 2046 (2012). Toutefois, l’équipe d’experts de l’Union africaine chargée de fournir un avis non contraignant sur le statut des cinq zones frontalières contestées et sur les travaux de la Comité mixte de contrôle d’Abyei est encore loin d’avoir atteint ses objectifs. Mon Envoyé spécial pour le Soudan et le

Soudan du Sud continuera de travailler en étroite collaboration avec les deux pays, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et les missions des Nations Unies présentes dans la région en vue d'assurer l'application intégrale des accords de coopération.

11. Le cycle récurrent de la violence intercommunautaire au Darfour a fait des morts parmi les civils et entraîné de nouveaux déplacements de population. Le Représentant spécial conjoint UA-ONU et Médiateur en chef de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) continue d'œuvrer au processus de paix en étroite collaboration avec les facilitateurs du processus de dialogue et consultation interne au Darfour, notamment l'Union africaine, la MINUAD, l'État du Qatar et la Commission de suivi de l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour.

12. En décembre 2013, la signature de la Déclaration de Nairobi avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo a officiellement mis fin à la rébellion du M23. L'ONU continue de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

13. Conformément à cet accord-cadre et aux conclusions du dialogue de Kampala, le Gouvernement a adopté la loi d'amnistie des faits de guerre commis en République démocratique du Congo. Il s'agit là d'une étape importante qui fera progresser la consolidation de la paix. En outre, les gouvernements de la région, l'Union africaine, la SADC et l'équipe des Envoyés spéciaux présents dans la région ont lancé le Programme pour les femmes de la région des Grands Lacs, le colloque sur l'investissement privé au service de l'application de l'accord-cadre et le forum de l'espoir pour les jeunes des pays de la région. Ces initiatives contribuent à l'application de l'accord-cadre de coopération et consolident le lien qui existe entre le développement, la paix et la sécurité.

14. En Libye, la situation politique et les conditions de sécurité continuent de se détériorer. L'ONU continue de prêter assistance aux autorités, par l'intermédiaire de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), notamment en ce qui concerne la tenue des élections parlementaires du 25 juin et la facilitation d'un dialogue politique sous conduite libyenne portant sur l'avenir de la transition et visant à forger un accord entre les acteurs politiques et les groupes armés. Néanmoins, la profonde polarisation de la vie politique et les affrontements de plus en plus violents entre les principaux groupes armés continuent de saper le processus de transition politique naissant.

15. L'évolution de la situation en Somalie montre clairement le bien-fondé du partenariat stratégique mis en place entre le Gouvernement, l'Union africaine et l'ONU. Malgré les obstacles à surmonter, le pays continue de progresser sur la voie de la réconciliation et de la consolidation de la paix. Le Gouvernement fédéral somalien a organisé une conférence intitulée « Vision 2016 » en septembre 2013 et a entamé les travaux législatifs relatifs à la formation des commissions qui dirigeront le processus de révision de la Constitution, la délimitation des frontières et la préparation des élections de 2016. Toutefois, le Mouvement des Chabab continue de faire peser une grave menace sur la paix, la sécurité et le développement de la Somalie et de la région. J'ai fermement condamné ses activités, y compris les

attentats perpétrés le 8 juillet 2014 contre le Palais présidentiel, et déclaré que la communauté internationale devait impérativement continuer à fournir un appui à la lutte contre le terrorisme dans le pays et la région.

16. En outre, le Gouvernement fédéral somalien a besoin d'une aide financière et d'un appui au renforcement des capacités de manière à pouvoir assurer la sécurité, fournir des services sociaux, mettre en place des institutions publiques compétentes et stimuler l'économie. En 2013, la communauté internationale s'est engagée à verser 2,4 milliards de dollars au titre du Pacte pour la Somalie visant à promouvoir la paix et la consolidation de l'État. Malgré ces engagements, le montant des contributions a été particulièrement faible, et certains donateurs ont même annoncé une baisse de leurs contributions et cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2015. Il est important que la communauté internationale reste pleinement déterminée à soutenir les efforts de consolidation de la paix déployés par la Somalie.

17. En Afrique de l'Ouest, la multiplication des actes de terrorisme et le développement de la criminalité transnationale organisée dans le nord du Mali et le nord-est du Nigéria continuent d'attiser l'insécurité et de favoriser les violations graves des droits de l'homme et les manquements au droit international humanitaire. Avec le soutien de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la communauté internationale, y compris l'ONU, le Gouvernement malien continue d'appliquer l'accord de cessez-le-feu du 23 mai 2014 et de déployer des efforts en vue de stabiliser le pays, renforcer les processus et institutions démocratiques et lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

18. À l'échelle régionale, les pays voisins ont également renforcé leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger, réunis à Nouakchott, ont créé à cet effet le « G5 du Sahel » pour consolider leur coopération en matière de sécurité et coordonner la mise en œuvre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne. À l'appui de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a lancé sa stratégie pour le Sahel pour la période 2013-2017 afin de promouvoir la coopération en matière pénale avec les pays voisins d'Afrique de l'Ouest et du Nord en vue de lutter contre le trafic illicite, la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption.

19. Au vu de la dégradation des conditions de sécurité au Nigéria, provoquée par les fréquents attentats meurtriers perpétrés par Boko Haram, l'ONU a décidé de renforcer son appui au Gouvernement nigérian au moyen d'un dispositif d'appui intégré, qui comprend notamment la fourniture d'une assistance immédiate aux familles et aux communautés touchées, en particulier d'un soutien psychosocial et d'une aide à la réinsertion aux jeunes filles qui ont été enlevées à Chibok, dès qu'elles se seront sauvées ou auront été libérées, et l'apport d'une aide au pays pour qu'il puisse faire face aux besoins pressants de sa population et se relever rapidement afin de résoudre certains de ses problèmes structurels à long terme.

20. En mai 2014, le Comité des sanctions contre Al-Qaida créé par le Conseil de sécurité a décidé d'inscrire Boko Haram sur la liste de sanctions. Dans mon rapport de mai 2014 sur le sort des enfants en temps de conflit armé (A/68/878-S/2014/339), j'ai également fait figurer Boko Haram sur la liste des parties recrutant, utilisant,

tuant ou mutilant des enfants, les violant ou commettant d'autres formes de violences sexuelles à leur encontre ou attaquant des écoles ou des hôpitaux dans des situations de conflit armé dont le Conseil de sécurité n'est pas saisi ou dans d'autres situations. Conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, mon Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés œuvrera, en collaboration avec les parties prenantes concernées, à la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations commises par Boko Haram. De manière générale, à l'heure où le pays se prépare pour les élections de 2015, il est nécessaire que la classe politique mène une action concertée afin d'enrayer la détérioration des conditions de sécurité. Mon Représentant de haut niveau au Nigéria continuera de coordonner l'action que l'ONU mène pour aider le pays à restaurer la sécurité, promouvoir les droits de l'homme et remédier à la situation humanitaire dans le nord-est du pays.

21. D'autres évolutions encourageantes sont à signaler, comme la tenue en bonne et due forme d'élections en Algérie, au Malawi, en Mauritanie, dans le Puntland somalien et en Afrique du Sud. Huit autres pays africains devraient tenir des élections avant la fin de l'année 2014 et 11 autres en 2015. La propension des élections à agir comme facteurs de conflit fait que, comme suite aux recommandations sur les conflits déclenchés par les élections que j'ai formulées dans mon dernier rapport à l'Assemblée générale (A/68/220-S/2013/475), j'encourage toutes les parties, en particulier au niveau national, à créer des conditions propices à la tenue d'élections ouvertes, libres, crédibles et pacifiques. L'ONU continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales afin d'épauler les pays en période électorale, que ce soit avant, pendant ou après le scrutin.

22. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs joue un rôle essentiel dans la diffusion des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives à l'administration des élections. À cet égard, je me félicite que la Guinée équatoriale y ait adhéré et je tiens à féliciter l'Afrique du Sud et le Mozambique pour leur rapport respectif sur l'état d'avancement de l'application de leur programme d'action national. Il n'en reste pas moins que le Mécanisme a encore besoin d'une aide financière et d'un appui au renforcement des capacités considérables pour développer ses activités, et j'encourage à cet égard la communauté internationale à continuer d'appuyer cet important mécanisme volontaire.

23. Au regard des liens étroits qui unissent ressources naturelles, conflits et précarité en Afrique, l'Union africaine et l'ONU ont travaillé la main dans la main en vue de promouvoir le programme de transformation de l'Afrique pour une gestion durable des ressources naturelles. Ce dernier a pour objectif de favoriser la transformation économique par une industrialisation fondée sur les produits de base, tout en réduisant la pauvreté, les inégalités et le chômage des jeunes.

III. Mettre davantage l'accent sur le lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement.

24. Dans mon rapport d'étape (A/65/152-S/2010/526), j'ai souligné qu'il importait de mettre en évidence le fait que la croissance économique et le développement socioéconomique étaient étroitement liés avec la paix, la sécurité, la stabilité, la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme. La transformation

socioéconomique rapide du continent, qui est la priorité actuelle de l'Union africaine, peut être atteinte plus rapidement dans un environnement pacifique, sûr et stable. De même, instaurer une paix et une sécurité durables passe par un développement socioéconomique partagé et à long terme.

25. Déterminé à traduire ce lien dans les faits, je me suis rendu dans la région des Grands Lacs et la région du Sahel en compagnie du Président de la Banque mondiale aux mois de mai et novembre 2013, respectivement. Nous voulions faire passer le message que la paix et le développement doivent aller de pair. La Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Banque africaine de développement, mon Envoyée spéciale pour le Sahel et le Commissaire de l'Union européenne chargé du développement se sont joints à nous dans la région du Sahel. Ces visites ont permis de mobiliser des ressources pour promouvoir des projets en faveur de la paix, de la stabilité et du développement dans ces deux régions.

26. En ce qui concerne la région des Grands Lacs, la Banque mondiale s'est engagée à allouer 1 milliard de dollars à l'amélioration des services de santé et d'éducation, à l'intensification du commerce transfrontalier et au financement de projets hydroélectriques dans le cadre de l'accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération. En ce qui concerne la région du Sahel, une contribution de 8,25 milliards de dollars a été versée pour financer des projets en faveur de la paix et de la sécurité en vue de stimuler la croissance et éliminer la pauvreté.

IV. Application des recommandations formulées dans le rapport d'examen

27. La présente section donne un aperçu général de l'action menée par les organismes des Nations Unies dans les domaines prioritaires du programme africain pour la paix et la sécurité que j'ai recensés dans mon rapport d'étape.

A. Coopération institutionnelle

28. Dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, l'ONU et l'Union africaine ont continué de renforcer leur coopération institutionnelle sur la base de 10 modules thématiques, notamment la paix et la sécurité et la gouvernance. En 2013, ces deux organisations ont procédé au deuxième examen triennal du programme décennal et présenté leur rapport au Mécanisme de coordination à sa quinzième session, tenue à Abuja en mars 2014.

29. Dans le texte qu'il a adopté à l'issue de sa session, le Mécanisme de coordination a appelé à une collaboration plus étroite avec les communautés économiques régionales, en particulier dans le cadre de l'élaboration d'un programme des Nations Unies global et à long terme d'appui à l'Union africaine destiné à remplacer le Programme décennal de renforcement des capacités lorsque ce dernier viendra à expiration en 2016. Il y appelait également à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination de l'appui que les organismes des Nations

Unies procurent à l'Afrique, tout en soulignant le rôle que joue l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique pour leur permettre d'être unis dans l'action.

30. En outre, il a été procédé à un examen conjoint du Mécanisme de coordination régionale en vue de mieux aligner ses priorités sur les plans stratégiques de la Commission de l'Union africaine et du NEPAD pour la période 2014-2017, ainsi que sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine. À noter également qu'il a été décidé que les réunions du Mécanisme de coordination se tiendraient en marge de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique des pays de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, de manière à favoriser la participation des hauts responsables.

31. Concernant la paix et la sécurité, les deux organisations ont continué de renforcer leur coopération sur différents volets de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, notamment les systèmes d'alerte rapide, la diplomatie préventive, la médiation, l'assistance électorale, le maintien de la paix et le relèvement et la reconstruction après les conflits. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sur les accords régionaux, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont continué de renforcer leur partenariat en matière de prévention, règlement et gestion des conflits et de maintien de la paix. En juin 2014, ils ont tenu leur huitième réunion consultative commune au Siège de l'ONU, à New York, où ils ont notamment célébré le dixième anniversaire du Conseil de paix et de sécurité et convenu de réfléchir aux moyens de renforcer leurs relations.

B. Prévention des conflits, maintien de la paix et gestion des conflits

32. Concernant la prévention des conflits, l'ONU a, en étroite concertation avec l'Union africaine, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les donateurs et les parties prenantes locales, comme la Commission électorale nationale indépendante, dépêché des missions de bons offices de haut niveau à Madagascar chargées de prévenir les conflits et de garantir le déroulement pacifique des élections. Dans le cadre de leurs stratégies de prévention des conflits, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'Union africaine et la CEDEAO ont organisé le cinquième dialogue régional pour l'Afrique et la troisième réunion ministérielle sur la réduction des risques de catastrophe, tenus conjointement en mai 2014 au Nigéria. Les participants à cette réunion ont préconisé l'adoption d'une stratégie intégrée de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques comme un moyen de prévenir les conflits.

33. Concernant le maintien de la paix, nous avons assisté à un renforcement de la coopération entre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Armée nationale somalienne, dont les opérations militaires conjointes ont permis de reprendre un plus grand nombre de villes au mouvement des Chabab. Un appui accru a été fourni aux forces de sécurité somaliennes, notamment sous forme de livraison de matériel non létal aux forces de l'armée somalienne combattant aux

côtés de l'AMISOM. Cette livraison, financée au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, a été autorisée par la résolution 2124 (2013) du Conseil de sécurité, qui a également prorogé d'un an le mandat de l'AMISOM et porté les effectifs militaires à 22 126 hommes.

34. En République démocratique du Congo, les Forces armées de la République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), dont sa brigade d'intervention, continuent d'intensifier leurs opérations conjointes afin d'évincer les groupes armés déstabilisateurs tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées et l'Armée de résistance du Seigneur.

35. Par ailleurs, les récentes réflexions qui ont été menées et les décisions qui ont été prises à l'échelle mondiale sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies s'avèrent également pertinentes pour l'Afrique. En juin 2014, faisant fond sur l'expérience acquise par la brigade d'intervention de la MONUSCO en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur les nouvelles tendances du maintien de la paix à l'occasion duquel il s'est intéressé aux rapports entre le maintien de la paix classique et l'imposition de la paix. Le même mois, l'Assemblée générale a adopté la résolution 68/281 sur les taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents, illustrant l'importance qu'attachent les États Membres au maintien de la paix comme un moyen de résorber les conflits. Il s'agit d'une évolution encourageante pour l'Afrique, car plus des deux tiers du personnel militaire, policier et civil des Nations Unies y sont stationnés. Ces réflexions et décisions revêtent une importance capitale pour l'Afrique à l'heure où celle-ci contribue de plus en plus aux opérations de maintien de la paix et cherche à renforcer ses capacités de maintien de la paix, notamment en rendant opérationnelles sa Force africaine en attente et sa capacité de déploiement rapide.

C. Consolidation de la paix après les conflits

36. Au cours de la période à l'examen, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a contribué à hauteur d'environ 50 millions de dollars aux activités d'appui à 15 pays africains. Comme je l'ai décrit dans mon rapport d'étape du mois de mai 2014[1], environ 60 % des fonds alloués annuellement ont été consacrés aux six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, à savoir le Burundi, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine et la Sierra Leone. Les fonds restants ont servi à promouvoir des projets phares de consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et en République démocratique du Congo.

37. En République centrafricaine, l'assistance financière apportée par le Fonds pour la consolidation de la paix a permis d'intervenir rapidement face à la crise grâce à la remise en état des locaux de police et de gendarmerie à Bangui, au déploiement rapide d'observateurs des droits de l'homme à l'appui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République

[1] Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : www.unpbf.org/wp-content/uploads/Final-Report-May-UN-PBF.pdf.

centrafricaine (BINUCA) et au renforcement des autorités de transition par le versement des salaires aux fonctionnaires de police et de gendarmerie pour une période limitée de quatre mois en 2014.

38. À la lumière des progrès considérables accomplis sur la voie de la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) a clos ses opérations en mars 2014 et a transféré ses activités restantes au Gouvernement sierra-léonais et à l'équipe de pays des Nations Unies. Les avancées réalisées par le BINUCSIL mettent en exergue l'importance que revêtent la prise en charge et la maîtrise des programmes par le pays, le dialogue politique sans exclusive, la coordination et l'octroi de ressources durables aux efforts déployés pour instaurer la paix, la stabilité et le développement. En juillet 2014, le Fonds a approuvé le versement d'un financement supplémentaire aux activités de consolidation de la paix en Sierra Leone pendant la phase postérieure à la transition, dont 525 000 dollars aux activités d'appui aux droits de l'homme menées en collaboration avec la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et 1 525 000 dollars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la mise au point de mécanismes et le développement des capacités en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits à l'échelle nationale.

39. Par ailleurs, le Fonds monétaire international (FMI) a continué à venir en aide aux pays en situation précaire en mettant l'accent sur la nécessité d'une évaluation en bonne et due forme des contextes politique et institutionnel et de l'élaboration de stratégies économiques progressives, flexibles et adaptables aux moyens limités dont disposent les pays. Le FMI offre une aide financière et des conseils théoriques et techniques, notamment avec le service de facilité de crédit rapide (CCR) qui propose une assistance financière immédiate. Le cadre de coopération régionale a prêté son concours à Madagascar, au Mali et à la République centrafricaine. Le FMI a également appuyé le renforcement des capacités en Éthiopie, au Mozambique et en Ouganda dans la gestion des finances publiques et des recettes tirées des ressources naturelles, au niveau de l'administration fiscale, des questions bancaire et monétaire et des statistiques macroéconomiques.

D. Droits de l'homme et affaires humanitaires

40. Dans le cadre du plan d'action « Les droits avant tout » que j'ai lancé en décembre 2013, les entités des Nations Unies ont continué à prendre des mesures concrètes pour intégrer les droits de l'homme à leurs stratégies et à leurs activités opérationnelles. En mai 2014, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a, avec le soutien du PNUD, adopté les Guidelines on the Use and Conditions of Police Custody and Pre-trial Detention (directives sur l'usage et les conditions de la garde à vue et de la détention provisoire en Afrique), qui définissent les pratiques du continent en matière de procédure préalable au procès. Elle a également adopté un plan stratégique quadriennal (2014-2017), qu'elle harmonisera avec l'Agenda 2063 de l'Union africaine à venir.

41. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continue à exécuter des travaux de secrétariat à l'appui de la Commission internationale d'enquête pour la République centrafricaine et à fournir une assistance technique à la Commission

d'enquête pour le Soudan du Sud. En conformité avec l'Accord préliminaire de Ouagadougou, le Haut-Commissariat définira avec les autorités maliennes les modalités d'établissement d'une commission internationale d'enquête sur les incidents survenus à Kidal, pour autant qu'elles y consentent. Le 27 juin 2014, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution portant création d'une commission internationale d'enquête pour une période d'un an, qui sera chargée de faire la lumière sur les violations présumées des droits de l'homme en Érythrée.

42. Dans son récent rapport sur la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud[2], la MINUSS a révélé qu'il existait de bonnes raisons de croire que toutes les parties au conflit avaient commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Le rapport provisoire que la Commission d'enquête pour le Soudan du Sud a soumis à la Conférence de l'Union africaine, en juin 2014, fait par ailleurs état de violences sexuelles et sexistes. Face à cette situation, la MINUSS a renforcé ses activités de surveillance des droits de l'homme et de protection des civils. De même, en réaction aux événements survenus sur le terrain, la MINUAD a redoublé d'efforts pour protéger les civils et promouvoir les droits de l'homme au Darfour. Le PNUD a renforcé les capacités de la République démocratique du Congo à enquêter sur les crimes internationaux et à en poursuivre les auteurs, y compris dans les affaires de violences sexuelles et sexistes.

43. Sur le plan humanitaire, la sécurité alimentaire s'est dégradée à un rythme alarmant au Soudan du Sud, obligeant l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à renforcer son action humanitaire, afin de venir en aide aux 3,3 millions de personnes touchées par le conflit en leur fournissant d'urgence des moyens de subsistance. En Somalie, les besoins humanitaires sont toujours considérables, en raison de la faiblesse de l'aide financière allouée au pays dans la mesure où l'appel humanitaire n'a été financé qu'à hauteur de 19 %. Par ailleurs, la sécheresse semble avoir fait sa réapparition. Par conséquent, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a lancé un appel en juin 2014 en vue de collecter 60 millions de dollars dans le but de répondre aux besoins urgents en matière d'alimentation, de nutrition et de santé pour les trois prochains mois.

44. Dans la région du Sahel, on estime que le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire passera de 20 à 24 millions d'ici à la fin du mois de juillet 2014, en raison de différents facteurs chroniques alarmants, tels que le changement climatique, les conflits et la croissance démographique. Pour la première fois, le nombre de personnes en proie à l'insécurité alimentaire devrait augmenter dans le nord du Cameroun, au Mali, au Sénégal et dans le nord du Nigéria. Face à cette situation, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires met en œuvre des activités destinées à sauver des vies dans le cadre du plan régional d'intervention stratégique pour le Sahel, qui a été lancé en février 2014.

E. État de droit et administration de la justice

45. Au cours de la période considérée, l'ONU a continué d'alimenter la réflexion menée à l'échelle internationale sur l'état de droit. En février 2014, le Conseil de

[2] Le rapport est disponible à l'adresse http://unmiss.unmissions.org/Default.aspx?tabid=5805&language=en-us.

sécurité a organisé un débat public sur la base de mon rapport sur l'« Évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflits » (S/2013/341), dans lequel j'indiquais notamment que le système des Nations Unies, agissant par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix et du PNUD, fournissait aux États une aide dans de nombreux domaines, tels que la rédaction de constitutions et le renforcement des institutions dans le secteur de la police, de la justice et du système pénitentiaire, dont avaient notamment bénéficié la République démocratique du Congo et le Mali. En juin 2014, l'Assemblée générale a organisé une réunion de haut niveau sur la place des questions relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit dans le programme de développement pour l'après-2015.

46. En République démocratique du Congo, l'ONU a soutenu le rétablissement de l'autorité de l'État par la mise en place de projets visant à renforcer les institutions judiciaires et pénitentiaires et les services de sécurité, et à faciliter l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles dans le Sud-Kivu, le Nord-Kivu et l'Ituri. Le Bureau des Nations Unies au Burundi a prêté son concours au Ministère de la justice dans l'élaboration d'un plan stratégique de lutte contre la corruption dans le secteur de la justice et d'amélioration de l'égalité d'accès à la justice.

47. Dans le cadre de son programme régional 2011-2015 pour les États arabes, l'ONUDC a continué d'aider les pays d'Afrique du Nord, en particulier l'Égypte, la Lybie et la Tunisie, à améliorer leurs systèmes de justice pénale pour faire ainsi progresser l'état de droit. L'Éthiopie, le Kenya et la Somalie bénéficient d'un soutien comparable dans le cadre du programme régional 2009-2015 pour l'Afrique de l'Est.

48. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie continue d'appuyer l'action menée par la société civile en faveur de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Au nombre des projets récents, on citera l'appui fourni à un programme commun entre juges et travailleurs sociaux en faveur de la promotion de l'accès à la justice au Malawi, aux structures locales œuvrant pour la paix afin d'empêcher les conflits intercommunautaires en Sierra Leone, aux administrations locales dans les zones minières de Guinée et à la participation de la société civile à l'administration locale en République démocratique du Congo.

F. Croissance économique et développement durable

49. Au cours des 12 derniers mois, l'Union africaine a élaboré la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et défini ses priorités dans le cadre des objectifs de développement durable. Plusieurs entités des Nations Unies ont apporté un soutien considérable à ces initiatives, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales. Par exemple, la CEA, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le PNUD ont appuyé les efforts de la Commission de l'Union africaine visant à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en prévision de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et de la définition des objectifs de développement durable. Par ailleurs, la CEA, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et d'autres partenaires ont également organisé la

réunion consultative des ministres africains sur les objectifs de développement durable, à l'occasion de laquelle les pays africains ont pu arrêter d'un commun accord les priorités régionales en matière de développement. Conformément à la résolution 67/294 de l'Assemblée générale, l'ONU continuera à tenir dûment compte des priorités de l'Afrique, y compris celles du Nouveau Partenariat, dans la dernière étape de la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

50. En mai 2014, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et le Département des affaires économiques et sociales ont organisé le premier débat consacré à l'intégration du Conseil économique et social sur le thème de l'urbanisation durable, au cours duquel s'est tenue une table ronde sur l'urbanisation durable en Afrique, afin de faire connaître et de promouvoir les priorités africaines en matière de développement durable. En novembre 2013, lors de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique, l'Union africaine, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ont organisé une manifestation commune consacrée à la création d'emplois et au développement de l'esprit d'entreprise comme moyens d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique.

51. Lors de la septième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Abuja en mars 2014, les ministres africains ont examiné le thème de l'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique. Ils ont souligné que la croissance africaine était inégalement répartie et ne profitait pas au plus grand nombre car elle continuait d'être alimentée par l'exploitation des matières premières à faible valeur ajoutée. Les Africains ne tiraient donc pas le meilleur parti des richesses générées par les importantes ressources naturelles du continent et il importait donc d'adopter une nouvelle démarche afin de garantir que l'industrialisation en Afrique et les transformations structurelles profitent à tous. Les ministres ont souligné qu'il était nécessaire d'établir un cadre de planification du développement à long terme qui soit cohérent et assorti d'objectifs de développement inclusif, et adopté une déclaration ministérielle qui énonce un train de mesures propres à faire progresser l'industrialisation afin d'induire les transformations structurelles à même de stimuler les économies africaines, d'autonomiser les citoyens et de promouvoir l'intégration africaine.

G. Appui à la réforme du secteur de la sécurité et désarmement, démobilisation et réintégration

52. En avril 2014, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2151 (2014), dans laquelle il réaffirme l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans les situations d'après conflit. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a contribué à définir une stratégie dans le domaine de la sécurité nationale et de la justice, fourni un appui au renforcement des capacités à la police nationale, y compris à la police de proximité de Bunia, et soutenu le Gouvernement dans l'élaboration de son programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

53. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a aidé les autorités du pays à mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et renforce les capacités du secrétariat du Conseil de sécurité nationale. La Mission des Nations Unies au Libéria prête son concours à l'État pour améliorer le contrôle, la responsabilité et la gestion des services de sécurité et renforcer la viabilité financière des mesures de réforme.

54. Au Mali, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali appuie un programme de réforme du secteur de la sécurité administré par les autorités du pays et coordonne le soutien de la communauté internationale à cette réforme. En Somalie, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie aide les autorités fédérales à mettre en place un secrétariat du Conseil de sécurité nationale. En Guinée-Bissau, l'ONU a fourni un appui au secrétariat permanent du Comité directeur national de la réforme du secteur de la sécurité lors de la rédaction d'un document de réflexion sur la voie à suivre pour exécuter des plans de réforme du secteur de la sécurité actualisés.

V. Obstacles persistants, nouveaux défis et possibilités : un programme de transformation pour une Afrique exempte de conflits

55. Conformément à la résolution 68/278 de l'Assemblée générale, la présente section donne un aperçu général des obstacles persistants et des défis nouveaux qui entravent la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Elle passe également en revue les solutions, actuelles et nouvelles, qui peuvent y remédier, dont le programme de l'Union africaine pour une Afrique exempte de conflits et la stratégie d'appui correspondante des Nations Unies.

A. Aperçu général

56. À sa cinquième session ordinaire, tenue à Syrte (Lybie) en juillet 2005, la Conférence de l'Union africaine a adopté une déclaration sur l'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement [(Assembly/AU/Decl.1(V)], dans laquelle elle s'est engagée à s'attaquer aux conflits et à l'instabilité politique en Afrique, afin d'en faire un continent exempt de conflits d'ici à 2010. La communauté internationale, y compris l'ONU, s'est mobilisée en faveur de cet objectif quinquennal.

57. Si l'Afrique a accompli des progrès importants dans la résolution des conflits, l'objectif d'une Afrique exempte de conflits en 2010 n'a pas été atteint, en raison d'obstacles persistants et de nouveaux défis à relever, dont certains sont abordés dans mes précédents rapports sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Il s'agit notamment de la mauvaise gestion de la diversité, des conflits déclenchés par les élections ou motivés par l'accès aux ressources et du chômage des jeunes.

58. Résolue à atteindre cet objectif, la Conférence de l'Union africaine a, à sa vingt et unième session ordinaire en mai 2013, adopté une déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine, dans laquelle elle a réaffirmé son engagement de venir à bout de toutes les guerres

d'ici à 2020 et d'atteindre l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. L'espoir d'en finir avec les guerres et de faire de l'Afrique un continent exempt de conflits en l'espace de six ans et demi est mis à mal par les conflits actuels. Il n'en reste pas moins qu'il est dans l'intérêt collectif de la communauté internationale de coopérer avec les États africains, les institutions et la population, à tous les niveaux, en vue d'atteindre cet objectif. L'ONU jouera un rôle prépondérant à cet égard.

B. Obstacles persistants et nouveaux défis

59. L'Afrique se heurte actuellement à une nouvelle vague de problèmes complexes qui compromettent la paix, la sécurité, la gouvernance et le développement durable, dont le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, les flux financiers illicites, la mauvaise gestion des ressources naturelles et les changements climatiques.

60. Ayant longuement abordé les questions relatives aux changements climatiques dans mon premier rapport biennal sur le respect des engagements pris en faveur du développement en Afrique (A/69/163), et m'étant déjà penché sur la question des conflits et des ressources naturelles dans mon rapport de 2011 sur la mise en œuvre des recommandations (A/66/214-S/2011/476), je traiterai uniquement dans la présente section du terrorisme, de l'extrémisme violent, de la criminalité transnationale organisée et des flux financiers illicites.

1. Le terrorisme et l'extrémisme violent

61. Pendant la période considérée, les activités terroristes ont gagné en intensité en Afrique, en particulier dans les régions du Sahel et du Maghreb, et fait des ravages : morts, blessés, destructions matérielles, enlèvements, esclavage sexuel, déplacements, perte de moyens de subsistance, insécurité et fragmentation politique, ethnique ou religieuse des populations.

62. Plusieurs facteurs contribuent au terrorisme et à l'extrémisme violent en Afrique, au nombre desquels la pauvreté généralisée, la mauvaise gouvernance, la faiblesse des institutions publiques, les inégalités économiques et un taux de chômage élevé, comme en témoignent les situations du Mali, du Nigéria et de la Somalie. Les groupes terroristes tirent parti de ces difficultés pour recruter de nouveaux membres et gagner les cœurs et les esprits des populations. Il est primordial de lutter contre la corruption, de créer des emplois décents, de fournir des services sociaux de base aux populations les plus démunies, et de mettre en place des institutions publiques solides et responsables, en vue de combattre la radicalisation et l'extrémisme et de délégitimer les groupes terroristes auprès de la population. Les partenariats public-privé et l'implication des groupes de la société civile, y compris des dignitaires religieux et des responsables locaux, sont essentiels à cet égard.

63. Lutter contre le terrorisme signifie également cibler ses sources de financement, du type enlèvements et prises d'otages. Dans sa décision de juillet 2009 [Assembly/AU/Dec.256(XIII)], l'Union africaine condamne fermement le paiement de rançons aux groupes terroristes. En outre, à leur huitième réunion consultative conjointe annuelle, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont demandé à tous les États Membres d'empêcher les terroristes de profiter directement ou indirectement de rançons ou de

concessions politiques, et de faire en sorte que les otages soient libérés sains et saufs, tout en rappelant que les sanctions jouaient un rôle essentiel dans la lutte contre le terrorisme et se félicitant que Boko Haram ait été inscrit sur la Liste relative aux sanctions contre Al-Qaida.

2. Criminalité transnationale organisée

64. La criminalité transnationale organisée continue d'être un obstacle majeur à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Aux côtés des activités criminelles usuelles que sont le trafic de drogues et d'armes et la traite de personnes, prolifèrent de nouvelles formes de criminalité transnationale, comme la cybercriminalité, l'usurpation d'identité, le trafic de biens culturels, les atteintes à l'environnement et la contrefaçon de médicaments.

65. La plupart des pays africains n'ont pas les infrastructures nécessaires, qu'il s'agisse d'approvisionnement électrique, de connexion Internet ou de technologies de l'information et des communications, pour faire face à la cybercriminalité. Il est donc urgent d'investir dans les infrastructures, les sciences et la technologie et d'établir une coopération scientifique entre les secteurs public et privé. Dans mon rapport sur le NEPAD (A/69/161), j'ai décrit les mesures prises par l'Afrique en matière de développement des infrastructures, de sciences, de technologie et d'innovation. J'ai également souligné qu'il fallait renforcer la participation du secteur privé au développement des infrastructures par la mise en place de partenariats public-privé novateurs, comme indiqué dans le Programme d'action de Dakar de juin 2014.

66. En outre, la plupart des milices ou des groupes armés entretiennent des liens avec les groupes criminels transnationaux, quand ils ne commettent pas eux-mêmes des crimes contre l'environnement pour financer leurs activités. Chaque année, le trafic d'ivoire rapporterait entre 4 millions et 12,2 millions de dollars aux milices d'Afrique centrale. Dans le rapport « Environmental Crime Crisis »[3], qui a été divulgué durant la première Assemblée générale des Nations Unies pour l'environnement, il est dit qu'un groupe terroriste en Afrique de l'Est gagnerait chaque année entre 38 millions et 56 millions de dollars grâce au commerce illégal du charbon de bois. On estime ainsi que le commerce illégal et non réglementé du charbon de bois et le prélèvement illégal de taxes sur ce commerce rapporterait au total entre 111 millions et 289 millions de dollars par an aux milices et aux groupes terroristes qui sévissent dans les pays africains ou pays voisins.

67. La criminalité transnationale organisée prive les économies africaines de plusieurs milliards de dollars, menace les moyens de subsistance de la population et porte atteinte à la bonne gouvernance. Les gouvernements, parlements, services de sécurité et de répression et institutions régionales jouent par conséquent un rôle essentiel pour renforcer le dispositif législatif de lutte contre ces crimes et le faire respecter.

3. Flux financiers illicites

68. Les flux financiers illicites constituent une menace sérieuse au développement et à la bonne gouvernance. Privés d'une bonne partie des recettes et ressources

---

[3] Le rapport est disponible à l'adresse http://www.unep.org/newscentre/default.aspx?DocumentID=2791&ArticleID=10906&l=en.

financières destinées à financer les services sociaux et le développement à long terme, les États, les collectivités et les entreprises ne parviennent pas à réaliser les investissements nécessaires à l'instauration d'une croissance et d'une prospérité durables.

69. Les flux financiers illicites représentent un manque à gagner considérable pour le développement du continent. Face à ce constat, la quatrième Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue en mars 2011, a débouché sur l'adoption d'une résolution portant création du Groupe de haut niveau chargé de la question des flux financiers illicites en provenance d'Afrique. D'après le rapport d'activité du Groupe d'experts, qui a été présenté à la Conférence des ministres à Abuja, en mars 2014, les flux financiers illicites en provenance d'Afrique s'élèvent à environ 50 milliards de dollars par an. Il s'agit à peu près du montant que l'Afrique touche chaque année au titre de l'aide publique au développement, et cette estimation serait même en deçà de la réalité. Notant que ce problème africain appelait une solution mondiale, les auteurs du rapport ont demandé à la communauté internationale d'apporter son concours à l'Afrique, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités.

C. Faire de la paix une réalité : un nouveau programme pour une Afrique exempte de conflits

70. En mai 2013, la Conférence de l'Union africaine a réaffirmé sa détermination à bâtir une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dont les affaires sont conduites et gérées par ses propres citoyens. Afin que cette vision devienne réalité, les dirigeants africains ont adopté la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, qui définit les huit domaines d'action prioritaires suivants : identité et renaissance africaines, lutte contre le colonialisme et droit à l'autodétermination, intégration, développement social et économique, paix et la sécurité, gouvernance démocratique, destinée de l'Afrique et place de l'Afrique sur la scène mondiale.

71. S'agissant du domaine d'action relatif à la paix et la sécurité, les dirigeants ont clairement affiché leur détermination commune à « venir à bout de toutes les guerres en Afrique d'ici à 2020 » et à « atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits ». À cet effet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a organisé en mai 2014 un débat sur le thème : « Faire taire les armes : prérequis pour une Afrique sans conflits à l'horizon 2020 » dans le but de définir un cadre d'action pour atteindre l'objectif. En avril 2014, la Commission de l'Union africaine a organisé un séminaire sur la même question à l'intention de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, en vue d'établir un programme et un plan de travail précis pour atteindre cet objectif, également énoncé dans l'Agenda 2063. En juin 2014, la Conférence de l'Union africaine a décidé [Assembly/AU/Dec.536(XXIII)] a en outre appelé les États membres et la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux de coopération à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

72. Le déroulement chronologique du programme est clairement défini. À court et à moyen terme, l'objectif est de faire taire les armes et de mettre fin à toutes les

guerres d'ici à 2020, en tant que préalable à une Afrique sans conflits, qui est un objectif à plus long terme. Il faudra donc que des mesures concrètes soient prises en parallèle avec celles du programme à plus long terme défini dans l'Agenda 2063 pour atteindre cet objectif au cours des six années et demie prochaines. Après 2020, la consolidation des acquis et le règlement des problèmes restants se poursuivra dans le cadre de l'Agenda 2063.

73. Concrètement, l'Agenda 2063 envisage une société sans exclusive, stable, sûre et juste pour tous les Africains sans exception, quels que soient leur sexe, leur âge, leur religion, leur nationalité, leurs origines ethniques ou leur race, leur ascendance, leur classe sociale ou leur handicap. En conséquence, il vise à triompher de l'exclusion et à promouvoir des institutions ouvertes à tous et des processus participatifs en matière de développement politique, économique, socioculturel et environnemental. Ses idéaux et principes directeurs sont le panafricanisme, le respect des droits de l'homme, la non-discrimination, la tolérance, le respect de la diversité, l'égalité des chances, la solidarité, la sécurité, la justice et la participation de tous, y compris les groupes ou personnes défavorisés, marginalisés ou vulnérables. Concrètement, il encourage la collaboration et les partenariats entre les différents niveaux du gouvernement, la société civile, y compris les médias, le secteur privé, la diaspora africaine et les partenaires internationaux en vue de mobiliser les ressources de l'Afrique pour le développement et la prospérité partagée de ses peuples.

74. Pour y parvenir, et comme énoncé dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine, l'Union a entrepris d'éliminer les menaces nouvelles et récurrentes, y compris le terrorisme, la piraterie, l'extrémisme, la rébellion armée et la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et la cybercriminalité. Elle continuera d'élaborer des mesures pour donner effet aux accords sur les mines terrestres et la non-prolifération des armes nucléaires, des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre. Elle accordera une attention particulière au sort des personnes déplacées et des réfugiés, notamment en éliminant les causes profondes de tous les conflits en investissant durablement dans la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la reconstruction et le développement après un conflit. En parallèle, la Force africaine en attente, force de maintien de la paix de l'Afrique, devrait être rendue opérationnelle.

75. L'Union africaine entreprend de mettre fin à l'impunité et de faire appliquer le principe de responsabilité en renforçant les institutions judiciaires des pays et du continent. L'état de droit, les institutions et les processus démocratiques et les capacités de prestation de services seront également renforcés, ainsi que les mesures de lutte contre la corruption et l'oppression. L'engagement sous-jacent à cette entreprise est de développer le capital humain, de défendre les droits, en particulier ceux des femmes, des enfants et des jeunes, et d'éliminer les maladies, ce qui est dans le droit-fil de mon plan d'action « Les droits avant tout » et j'encourage l'Union africaine à profiter davantage de l'aide de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

76. Faire taire les armes et mettre fin à toutes les guerres en Afrique en un peu plus de six ans peut sembler ambitieux, compte tenu de la situation actuelle en République centrafricaine, dans l'est de la République démocratique du Congo, en Libye, au Nigéria, en Somalie et au Soudan du Sud. Il faut d'urgence s'attacher à

régler ces conflits si l'on veut faire taire les armes d'ici à 2020. Cela demandera de la part des gouvernements et des peuples africains qu'ils fassent preuve à long terme de volonté politique, de détermination, d'esprit d'initiative et de responsabilité, et qu'ils mettent en place des partenariats stratégiques et durables avec la communauté internationale.

77. Comme cela a été souligné dans les sections précédentes du présent rapport, l'Organisation des Nations Unies appuie déjà les efforts régionaux, sous-régionaux et nationaux visant à régler ces conflits. Cependant, il faut faire davantage pour aider l'Union africaine à atteindre son objectif. L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner la possibilité d'établir un plan d'action quinquennal en appui à l'objectif d'une Afrique sans conflits d'ici à 2020. Un tel plan devrait avoir pour objectif d'accélérer les efforts actuels en vue de régler, entre autres, les crises en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, tout en concentrant son action sur des initiatives à effet rapide entreprises en étroite collaboration avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales.

D. Renforcer l'engagement et l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour une Afrique sans conflits

78. Depuis juin 2011, l'Assemblée générale a maintes fois appelé les gouvernements, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, le système des Nations Unies et les partenaires concernés à redoubler d'efforts et à adopter une démarche coordonnée en vue de progresser dans la réalisation de l'objectif consistant à en finir avec les conflits en Afrique. L'Assemblée générale a renouvelé cet appel dans sa résolution 68/278.

79. Bien que l'appui de la communauté internationale soit important, il faut souligner que c'est en premier lieu aux États Membres et aux institutions africains, à tous les niveaux, qu'il appartient de réaliser l'objectif d'une Afrique exempte de conflits. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies ne devrait venir qu'en appui aux propres efforts et programmes de l'Afrique, comme l'énoncent la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et le Plan stratégique du NEPAD (2014-2017), l'Agenda 2063 prochain et le vaste ensemble d'instruments de l'Union africaine relatifs à la paix, à la sécurité et au développement. En d'autres termes, l'appui de l'Organisation des Nations Unies devrait mieux correspondre aux priorités stratégiques de l'Union africaine.

80. Du fait des différents mandats, des contraintes en matière de ressources et des priorités concurrentes, l'appui de l'Organisation des Nations Unies devrait être cohérent et coordonné. Le mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique sont les instances qui permettront d'améliorer la coordination et la cohérence en vue de renforcer l'unité d'action des Nations Unies. Les entités du système des Nations Unies devraient renforcer leur collaboration au sein du mécanisme et de l'Équipe, en particulier dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit, et de la reconstruction et du développement après un conflit.

81. À cet égard, les engagements pris par les États Membres, pour ce qui est de fournir des ressources financières et humaines supplémentaires en vue de renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités accrues, notamment en tant que coordonnateur de l'Équipe, sont les bienvenus et auront des répercussions positives sur l'exécution de son mandat dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement.

82. Le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine a également joué un rôle essentiel s'agissant d'améliorer la cohérence et l'harmonisation de l'appui fourni par le système des Nations Unies avec les priorités stratégiques de l'Union africaine, y compris en matière de prévention des conflits, de médiation et de bons offices, et de maintien et de consolidation de la paix. Comme cet important programme arrivera à échéance en 2016, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont convenu, à la quinzième réunion du mécanisme de coordination régionale à Abuja en mars 2014, de créer un groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau programme qui prendra également en considération l'appui de l'Organisation des Nations Unies à l'Agenda 2063.

VI. Conclusions et recommandations

83. Pendant que les pays d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales continuent d'enregistrer des progrès dans la consolidation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'Union africaine, en particulier s'agissant de faire taire les armes, de mettre fin à toutes les guerres d'ici à 2020 et d'atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflits, **l'Organisation des Nations Unies devrait accroître son appui aux pays africains, à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales et renforcer sa coopération avec ceux-ci en vue d'atteindre cet objectif dans les délais. En particulier, elle devrait examiner la possibilité de mettre en œuvre un plan d'action quinquennal en vue d'appuyer les efforts de l'Union africaine et des communautés économiques régionales vers la réalisation de l'objectif d'une Afrique sans conflits. Ce plan devrait inclure des mesures visant à obtenir rapidement des résultats en vue de parvenir à un règlement de la situation dans les zones de conflit actuelles, dans la mesure où elle constitue une menace à la réalisation de l'objectif dans les délais. Puisque les partenariats durables et stratégiques joueront un rôle capital pour réaliser cet objectif, ce plan devrait également comprendre des mesures visant à solliciter systématiquement la participation du secteur privé et de la société civile, tout particulièrement les femmes et les jeunes**.

84. Le programme de transformation de l'Union africaine souligne les liens qui existent entre paix, sécurité, développement, respect des droits de l'homme et gouvernance. **Dans la mesure où il a un avantage comparatif en matière d'opérationnalisation de ces liens, le système des Nations Unies devrait renforcer le développement des capacités de l'Union africaine et des communautés économiques régionales dans ce domaine par le biais du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et le mécanisme de coordination régionale**.

85. **Comme ces liens figurent également dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies devraient continuer d'accorder l'attention voulue aux priorités de l'Afrique dans les négociations en cours sur les objectifs de développement durable et pendant la dernière phase de la formulation du programme de développement pour l'après-2015.**

86. L'Union africaine, à l'occasion du dixième anniversaire du Conseil de paix et de sécurité, en mai 2014, a souligné qu'elle avait besoin de plus de ressources pour appuyer et renforcer le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, le rôle de bons offices des envoyés et représentants spéciaux, ainsi que les efforts de reconstruction et de développement après un conflit, notamment par le biais de l'Initiative de solidarité africaine. Le Conseil a également souligné qu'il était nécessaire de se tourner davantage vers le Groupe des Sages de l'Union africaine et des structures semblables au niveau des communautés économiques régionales. **Dans le cadre de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'appuyer les pays d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales pour ce qui est du renforcement des capacités en matière d'alerte rapide, d'analyse des conflits, de dialogue et de médiation. Il faudrait également renforcer la collaboration croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine des bons offices et entre l'Organisation des Nations Unies et les envoyés de l'Union africaine**.

87. En gardant à l'esprit l'importance de la bonne gouvernance et d'institutions publiques efficientes, responsables et sans exclusive en vue d'asseoir durablement la paix et le développement, **la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, devrait appuyer, à leur demande, les efforts déployés par les pays d'Afrique en vue de promouvoir la gouvernance démocratique, l'état de droit et la responsabilité dans les institutions publiques. Il sera important, à cet égard, d'apporter un appui continu à l'organisation d'élections libres, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous**.

88. L'Afrique semblant être de plus en plus le nouveau centre du terrorisme, il est nécessaire qu'elle se dote d'un programme de sécurité cohérent pour venir à bout du problème croissant que constituent le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans la mesure où le terrorisme en Afrique est principalement un phénomène social, il est également important de renforcer la participation des civils dans les efforts de lutte contre le terrorisme. **Ainsi, l'Organisation des Nations Unies devrait collaborer étroitement avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales à l'élaboration et à l'application de plans d'action régionaux de lutte contre le terrorisme axés sur les personnes. Le mieux étant que ceux-ci comportent une aide aux victimes du terrorisme, j'encourage également les gouvernements africains, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et les organisations de la société civile africaines à tirer parti du Portail de soutien aux victimes du terrorisme**[4].

89. De manière à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent, les pays d'Afrique doivent prendre des mesures concrètes en vue de renforcer le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit par les forces de sécurité et les forces

[4] www.un.org/victimsofterrorism/fr.

de l'ordre nationales, de promouvoir les relations civilo-militaires et d'élaborer des programmes de développement, en particulier pour les jeunes. **À cet égard, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'aider les pays d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre le plan directeur de la réforme du secteur de la sécurité à l'échelle du continent qui a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2013. Donner effet à ce plan aura également une importance capitale pour ce qui est de renforcer les capacités des institutions de sécurité et de répression et la coopération entre celles-ci au niveau régional en vue de lutter contre la criminalité transnationale organisée, y compris le trafic d'armes, la cybercriminalité et les atteintes à l'environnement**.

90. Compte tenu des liens qui existent entre la gestion des ressources naturelles et les conflits, il est impératif de tenir compte de la gestion des ressources naturelles et des considérations d'ordre environnemental dans les orientations en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. **J'appelle les entités du système des Nations Unies à intégrer cette perspective dans leurs différents mandats et rapports d'experts dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix, de l'aide humanitaire, de la consolidation de la paix, et de la reconstruction et du développement après un conflit**.

91. **Compte tenu de l'influence des flux financiers illicites sur la gouvernance de l'Afrique et les programmes de transformation structurelle, les pays d'Afrique, l'Union africaine et les communautés économiques régionales, en collaboration avec la communauté internationale, devraient encore renforcer leur action en vue de faire face au fléau que constituent les flux financiers illicites, notamment en luttant contre la corruption, tant dans le secteur public que privé, et en prévenant la fraude fiscale**.

92. Au moment où le programme porteur de transformation de l'Afrique est encore en phase d'élaboration et inclut différents éléments, il est important de surveiller étroitement son évolution de manière à veiller à ce que l'appui du système des Nations Unies soit constamment aligné sur les priorités de l'Afrique. **À cet égard, les entités du système des Nations Unies devraient renforcer la cohérence et la coordination au sein de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique en vue de surveiller et de faire rapport sur cette évolution. De plus, dans la mesure où le Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine arrive à échéance en 2016, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine devraient accélérer les travaux du groupe de travail conjoint créé à la quinzième réunion du mécanisme de coordination régionale en vue de proposer aux États Membres un programme successeur qui soit étroitement aligné sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine**.